

Contrat de Ville - Programmation 1996 - Réaffectation de subventions de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Fonds d'Action Sociale à différents opérateurs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par conventions respectives du 30 juin 1996 et du 15 janvier 1997, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Fonds d'Action Sociale ont accordé différentes subventions pour les actions inscrites à la programmation 1996 du Contrat de Ville, validée par le Conseil Municipal du 22 avril 1996.

Certaines de ces actions sont menées par des opérateurs autres que les Services Municipaux. Il s'agit :

1) Pour la CDC

- du soutien aux projets d'insertion par l'économique mené par la Régie des Quartiers (participation de la CDC à hauteur de 75 KF pour l'aide au démarrage de la structure, 15 KF pour l'action «valorisation des savoirs faire» et 35 KF pour le «point-linge» de Planoise).

- du lieu d'accueil intergénérationnel de Brulard mené par la Ville (travaux) et le CCAS (fonctionnement) avec une participation de la CDC de 100 KF.

- de la redynamisation du Centre Commercial de la Grette menée par la Chambre de Métiers (participation de la CDC de 30 KF).

2) pour le FAS

- du CREDI (Centre de Ressources et de Documentation sur l'Immigration) structure gérée par l'ARETE (participation du FAS de 50 KF)

- de la ludothèque des Orchamps gérée par les FRANCAS (participation du FAS de 5 KF)

- du lieu d'accueil intergénérationnel de Brulard avec une participation du FAS au fonctionnement à hauteur de 10 KF

- de la formation à l'accueil des agents de services publics menée par la FRATE (participation du FAS de 15 KF).

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à verser ces subventions aux opérateurs précités à réception des sommes versées par la CDC et par le FAS qui sont ou seront inscrites au budget supplémentaire de l'exercice courant aux imputations :

* en Recettes 92.66.7478.47001
92.66.7478.30200
92.463.7478.21100

* en Dépenses 92.66.65736.47001
92.66.65748.30200
92.66.65748.47001
92.463.65748.21100

Par ailleurs, 2 subventions de la CDC et une subvention de l'Etat ont été encaissées par la Ville et inscrites en recettes au budget supplémentaire de l'exercice 1996 pour les opérations suivantes :

- le CREDI pour 12 KF (solde d'une subvention de 60 KF attribuée par la CDC à l'ARETE en 1995).

- l'étude de faisabilité d'un restaurant associatif à Fontaine-Ecu pour 25 KF (2^{ème} acompte d'une subvention de 50 KF attribuée par la CDC à la Régie des Quartiers en 1995).

- «La Place des Contes» pour 15 KF (subvention attribuée par l'Etat à la Ville de Besançon pour l'action menée par les bibliothèques de quartier).

Ces deux premières opérations ont fait l'objet d'une délibération le 25 septembre 1995 qui prévoit la réaffectation de ces sommes aux 2 associations responsables des projets.

Cette réaffectation n'ayant pas été réalisée en 1996 et les règles comptables n'autorisant plus les reports sur l'exercice suivant, le Conseil Municipal est invité à inscrire la somme de 52 KF au Budget Supplémentaire de l'exercice courant aux imputations :

- 92.66/65748.47001 pour 37 KF afin de permettre l'application de la délibération précitée.

- 92.241/6042.41050 pour 15 KF pour finir de réaliser l'opération «Place des Contes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 1997.